

The Canadian Forces, in cooperation with other federal departments and agencies, will continue to undertake operations in the North, such as Operation NANOOK, conduct regular patrols for surveillance and security purposes, monitor and control Northern airspace as part of North American Aerospace Defense Command (NORAD), and maintain the signals intelligence receiving facility at CFS Alert, the most northern permanently inhabited settlement in the world. Defence Research and Development Canada will continue to explore options for cost-effective Arctic monitoring systems, building on the current Northern Watch Technology Demonstration Project.

ENHANCING OUR STEWARDSHIP

Canada is taking concrete measures to protect our Arctic waters by introducing new ballast water control regulations that will reduce the risk of vessels releasing harmful aquatic species and pathogens into our waters. We also amended the *Arctic Waters Pollution Prevention Act* to extend the application of the Act from 100 to 200 nautical miles from our coastline, the full extent of our exclusive economic zone as recognized under the

zones étendues et de soutien à partir de l'espace de la Défense nationale, utilisera RADARSAT II pour accroître la capacité des Forces canadiennes à surveiller le territoire canadien et sa frontière maritime.

En collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les Forces canadiennes continueront d'entreprendre des opérations dans le Nord, comme l'opération NANOOK, d'effectuer des patrouilles périodiques à des fins de surveillance et de sécurité, de contrôler l'espace aérien nordique conformément au régime du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), ainsi que d'assurer l'entretien des installations de réception des renseignements d'origine électromagnétique à la Station des Forces canadiennes Alert – le lieu habité en permanence le plus septentrional du monde. Recherche et développement pour la défense Canada continuera d'explorer les options pour l'établissement d'un système de surveillance efficace dans l'Arctique canadien en s'appuyant sur le Projet de démonstration de technologie Surveillance du Nord.

AMÉLIORER LA GESTION

Le Canada prend des mesures concrètes pour protéger ses eaux arctiques : nous mettons en œuvre de nouveaux règlements pour le contrôle de l'eau de ballast afin de réduire le risque que des navires introduisent des espèces aquatiques envahissantes ou déversent des agents pathogènes dans nos eaux. De plus, nous avons modifié la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* pour étendre son application à 200 miles marins (au lieu de 100) de la ligne de côte, ce qui correspond à l'étendue complète de la zone économique exclusive du Canada en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Canada détient ainsi

une grande capacité de surveillance et de soutien à partir de l'espace de la Défense nationale, utilisera RADARSAT II pour accroître la capacité des Forces canadiennes à surveiller le territoire canadien et sa frontière maritime. En collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les Forces canadiennes continueront d'entreprendre des opérations dans le Nord, comme l'opération NANOOK, d'effectuer des patrouilles périodiques à des fins de surveillance et de sécurité, de contrôler l'espace aérien nordique conformément au régime du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), ainsi que d'assurer l'entretien des installations de réception des renseignements d'origine électromagnétique à la Station des Forces canadiennes Alert – le lieu habité en permanence le plus septentrional du monde. Recherche et développement pour la défense Canada continuera d'explorer les options pour l'établissement d'un système de surveillance efficace dans l'Arctique canadien en s'appuyant sur le Projet de démonstration de technologie Surveillance du Nord. Le Canada détient ainsi une grande capacité de surveillance et de soutien à partir de l'espace de la Défense nationale, utilisera RADARSAT II pour accroître la capacité des Forces canadiennes à surveiller le territoire canadien et sa frontière maritime.

PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES

Le Canada prend des mesures concrètes pour protéger ses eaux arctiques : nous mettons en œuvre de nouveaux règlements pour le contrôle de l'eau de ballast afin de réduire le risque que des navires introduisent des espèces aquatiques envahissantes ou déversent des agents pathogènes dans nos eaux. De plus, nous avons modifié la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* pour étendre son application à 200 miles marins (au lieu de 100) de la ligne de côte, ce qui correspond à l'étendue complète de la zone économique exclusive du Canada en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Canada détient ainsi une grande capacité de surveillance et de soutien à partir de l'espace de la Défense nationale, utilisera RADARSAT II pour accroître la capacité des Forces canadiennes à surveiller le territoire canadien et sa frontière maritime.

une grande capacité de surveillance et de soutien à partir de l'espace de la Défense nationale, utilisera RADARSAT II pour accroître la capacité des Forces canadiennes à surveiller le territoire canadien et sa frontière maritime.

Modern Treaties in the North | Traités modernes dans le Nord | ᐅᑦᐅᑦᑦᑦᑦᑦ ᐅᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᐅᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ





MADE-IN-THE-NORTH POLICIES AND STRATEGIES

Canada's North is home to some of the most innovative, consultative approaches to government in Canada and the world. Through land claim and self-government agreements, Aboriginal communities are developing made-in-the-North policies and strategies to address their unique economic and social challenges and opportunities. Today, 11 of 14 Yukon First Nations have signed self-government agreements. A majority of the Northwest Territories is covered by Comprehensive Land Claims Agreements that give Aboriginal people the authority to manage their lands and resources. The Nunavut Land Claims Agreement led to the creation of Canada's newest territory in 1999, providing Inuit of the Eastern Arctic with some 350,000 square kilometers in the largest Aboriginal land claim settlement in Canadian history.

We've seen similar progress on agreements with Inuit living in Labrador and in the Nunavik region of Northern Quebec. The Labrador Inuit Land Claims Agreement, the first modern-day treaty of its kind in Atlantic Canada, provides Inuit in Labrador with

à des normes strictes concernant la sécurité opérationnelle et environnementale, en plus de satisfaire aux exigences des diverses lois, y compris de *Loi sur les pêches*.

Améliorer la gouvernance dans le Nord et y transférer des responsabilités

Au cours des dernières décennies, les gouvernements du Nord ont assumé une plus grande responsabilité dans de nombreux aspects des affaires de leur région. La gestion des terres et des ressources continuait toutefois de leur échapper, puisqu'elle restait une compétence fédérale. En avril 2003, le Yukon est devenu le premier territoire à assumer cette responsabilité. Aujourd'hui, les décisions sur les ressources relèvent des Yukonnais. Le Canada et les Territoires du Nord-Ouest tentent maintenant de conclure un accord de principe semblable concernant le transfert des responsabilités. Au Nunavut, nous collaborons étroitement avec le gouvernement territorial et la société Nunavut Tunngavik Incorporated afin d'étudier les questions touchant le transfert des responsabilités et nous avons élaboré un protocole pour les futures négociations.

« Le rôle des gouvernements du Nord est de garantir la sécurité opérationnelle et environnementale, en plus de satisfaire aux exigences des diverses lois, y compris de la Loi sur les pêches. Le Canada et les Territoires du Nord-Ouest tentent maintenant de conclure un accord de principe semblable concernant le transfert des responsabilités. Au Nunavut, nous collaborons étroitement avec le gouvernement territorial et la société Nunavut Tunngavik Incorporated afin d'étudier les questions touchant le transfert des responsabilités et nous avons élaboré un protocole pour les futures négociations. »

Améliorer la gouvernance dans le Nord et y transférer des responsabilités

« Le rôle des gouvernements du Nord est de garantir la sécurité opérationnelle et environnementale, en plus de satisfaire aux exigences des diverses lois, y compris de la Loi sur les pêches. Le Canada et les Territoires du Nord-Ouest tentent maintenant de conclure un accord de principe semblable concernant le transfert des responsabilités. Au Nunavut, nous collaborons étroitement avec le gouvernement territorial et la société Nunavut Tunngavik Incorporated afin d'étudier les questions touchant le transfert des responsabilités et nous avons élaboré un protocole pour les futures négociations. »

« Le rôle des gouvernements du Nord est de garantir la sécurité opérationnelle et environnementale, en plus de satisfaire aux exigences des diverses lois, y compris de la Loi sur les pêches. Le Canada et les Territoires du Nord-Ouest tentent maintenant de conclure un accord de principe semblable concernant le transfert des responsabilités. Au Nunavut, nous collaborons étroitement avec le gouvernement territorial et la société Nunavut Tunngavik Incorporated afin d'étudier les questions touchant le transfert des responsabilités et nous avons élaboré un protocole pour les futures négociations. »

